

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2022**

Présents : Stéphane CLOIX, Jean-François COMBESCOT, Louis DINTRANS, Baptiste HANSE, Jérôme LENDRES, Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Dominique PAPOT, Karen TUAL.

Absents : Christina CHEVALIER, Michel FONTAN.

Secrétaire de séance : Stéphane CLOIX.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

### **1. Vente de bois.**

Le Maire expose que la commune dispose d'un volume de bois important qu'il convient de vendre aux habitants d'Andrest.

En conséquence, une vente par tirage au sort est proposée le samedi 19 mars 2022 à 9h00 au pont des Lizas (bois des Garennes).

Les inscriptions des participants se feront préalablement à la Mairie.

-Les lots, proposés sont les suivants :

Bois : coupe de l'année : prix estimé 45€ le stère :

*-4 lots de 5 stères de frêne coupés à 1.00m*

*-2 lots de 3 stères de frêne coupés à 1.00m*

*-1 lot de 4 stères de frêne coupé à 1.00m*

Bois : coupe de l'année : prix estimé 40€ le stère :

*-1 lot de 3 stères d'essences diverses coupé à 1.00m*

Bois à couper : élagage de platanes rue Danièle Casanova : 5€ par platane

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente.

### **2. Projet d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour.**

Monsieur Baptiste HANSE, conseiller municipal, présente le projet d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour.

Le bassin hydrographique de l'Adour amont concerne, pour tout ou partie, 556 communes (réparties sur les départements des Landes, du

Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques). Le périmètre fixé par arrêté inter préfectoral en date du 14 septembre 2004 pour engager la démarche de SAGE ne retenait que 488 de ces communes.

Les différentes masses d'eau concernées par cet ajout constituent des têtes de bassin du réseau hydrographique de l'Adour amont et représentent donc des territoires importants au regard des fonctions qu'ils remplissent et les milieux qu'ils peuvent abriter (zones humides, sources, zones de biodiversité, etc.). Ceci justifierait l'intégration de ces nouvelles communes dans le périmètre du SAGE, compte-tenu des enjeux liés à ces milieux, dans le contexte actuel du changement climatique notamment, enjeux qui vont être retravaillés lors de la révision du SAGE.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner son avis sur l'intégration de nouvelles communes dans le périmètre du SAGE.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'intégration de nouvelles communes au SAGE.

### **3. Questions diverses.**

-Madame Dominique PAPOT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, rend compte aux élus de la réunion avec Monsieur Régis RANGASSAMY, architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : organisme public et gratuit d'aide à la réflexion et à la décision des communes en matière d'aménagement. Cette réunion avait pour but de découvrir plusieurs salles polyvalentes afin de faire émerger un projet de qualité concernant la rénovation de la salle des fêtes d'Andrest.

Plusieurs salles ont été visitées et étudiées par le comité de pilotage (COPIL). Les plans de financements et les aménagements nécessaires au projet andrestois sont en cours d'étude.

Les élus d'Andrest seront informés de l'avancée du projet lors des prochaines réunions du conseil municipal.

-Monsieur le Maire lit au conseil la lettre, en date du 07 février 2022, transmise par la commune d'Andrest à la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) concernant la demande de mise en place d'un service de remplacement exceptionnel du personnel absent (grève ou maladie) pendant les temps périscolaires qui serait composé de volontaires (élus et/ou parents d'élèves).

Monsieur le Maire rendra compte de la réponse de la CCAM dès sa réception en mairie.

*La séance est levée à 22h30.*